

---

**Rapport du Président****Proposition de prêt****République de Madagascar****Programme de renforcement de l'entrepreneuriat durable et de soutien à l'insertion économique des jeunes ruraux (PROGRES)**

Numéro du projet: 2000003989

Cote du document: EB 2022/137/R.33

Point de l'ordre du jour: 16 a) ii) c)

Date: 17 novembre 2022

Distribution: Publique

Original: Français

**POUR: APPROBATION****Mesures à prendre:** Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation telle qu'elle figure au paragraphe 46.

---

**Questions techniques:****Sara Mbago-Bhunu**

Directrice régionale

Division Afrique orientale et australe

courriel: s.mbago-bhunu@ifad.org

**Joseph Rostand Olinga Biwole**

Directeur de pays

Division Afrique orientale et australe

courriel: j.olingabiwole@ifad.org

## Table des matières

<b>Carte de la zone du programme</b>	<b>ii</b>
<b>Résumé du financement</b>	<b>iii</b>
<b>I. Contexte</b>	<b>1</b>
A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA	1
B. Enseignements à retenir	2
<b>II. Description du programme</b>	<b>2</b>
A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles	2
B. Composantes, résultats et activités	3
C. Théorie du changement	3
D. Alignement, appropriation et partenariats	4
E. Coût, avantages et financement	4
<b>III. Gestion des risques</b>	<b>9</b>
A. Risques et mesures d'atténuation	9
B. Catégorie environnementale et sociale	9
C. Classement au regard des risques climatiques	9
D. Soutenabilité de la dette	10
<b>IV. Exécution</b>	<b>10</b>
A. Cadre organisationnel	10
B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication	11
C. Plans d'exécution	11
<b>V. Instruments et pouvoirs juridiques</b>	<b>12</b>
<b>VI. Recommandation</b>	<b>12</b>

### Appendices

- I. Accord de financement négocié (le document sera mis à disposition avant la session)
- II. Cadre logique
- III. Matrice intégrée des risques du programme

---

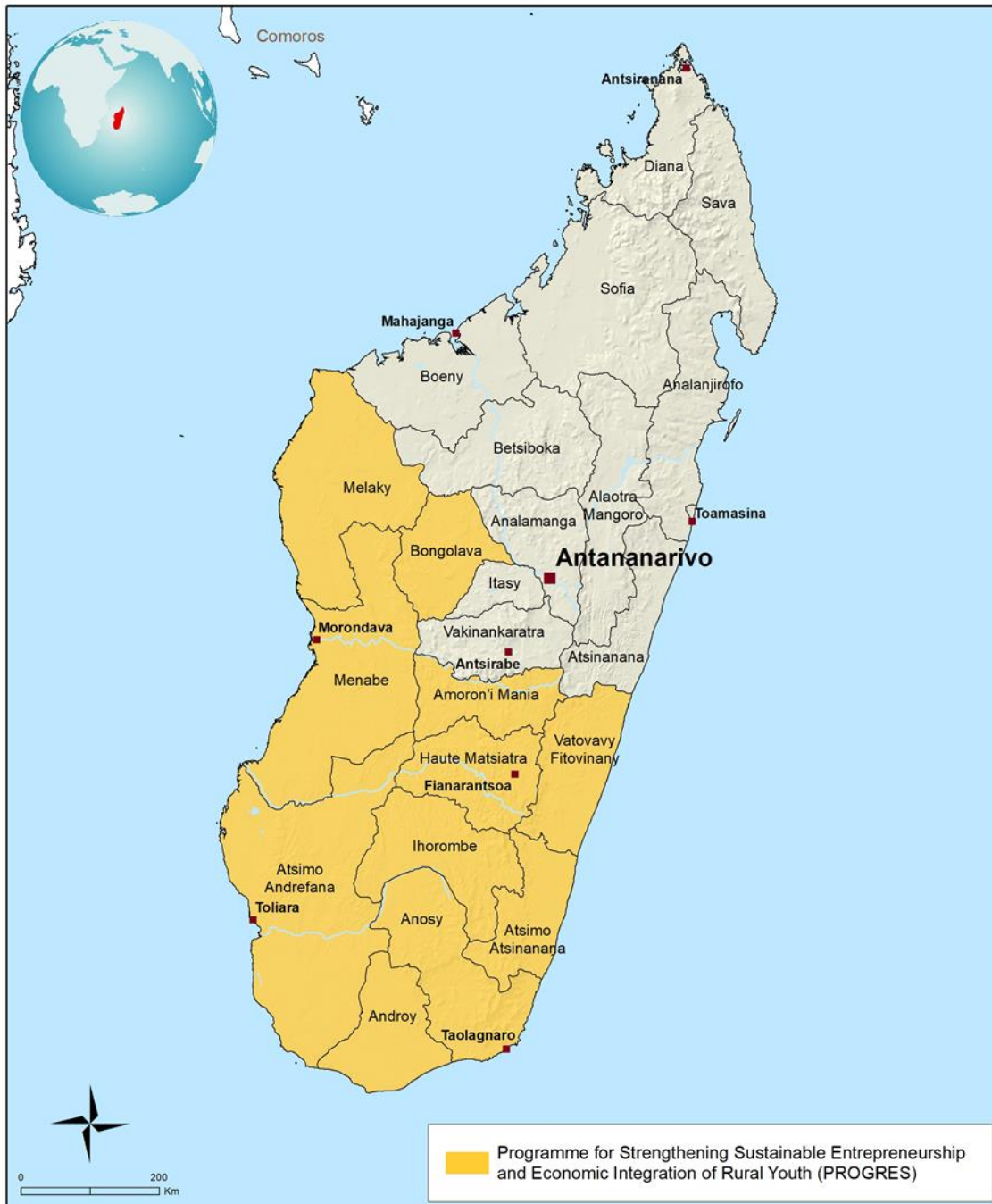
#### Équipe d'exécution du programme

---

Directrice régionale:	<b>Sara Mbago-Bhunu</b>
Directeur de pays:	<b>Joseph Rostand Olinga Biwole</b>
Responsable technique:	<b>Yawo Jonky Tenou</b>
Responsable des finances:	<b>Virginia Cameron</b>
Spécialiste climat et environnement:	<b>Paxina Chileshe</b>
Juriste:	<b>Aspasia Tsekeri</b>

---

## Carte de la zone du programme



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Source: FIDA, 07/04/2022

## Résumé du financement

<b>Institution initiatrice:</b>	Ministère de l'économie et des finances
<b>Emprunteur/bénéficiaire:</b>	République de Madagascar
<b>Organisme d'exécution:</b>	Ministère de l'agriculture et de l'élevage
<b>Coût total du programme:</b>	120 millions d'USD
<b>Montant du prêt A du FIDA:</b>	59,88 millions d'EUR (équivalent de 60,4 millions d'USD)
<b>Conditions du prêt A du FIDA:</b>	Extrêmement favorables
<b>Montant du prêt B du FIDA:</b>	14,97 millions d'EUR (équivalent de 15,1 millions d'USD)
<b>Conditions du prêt B du FIDA:</b>	Particulièrement favorables.
<b>Montant du prêt C du FIDA:</b>	7,93 millions d'EUR (équivalent de 8 millions d'USD)
<b>Conditions du prêt C du FIDA:</b>	Ordinaires
<b>Cofinancier:</b>	Fonds de l'OPEP pour le développement international
<b>Montant du cofinancement:</b>	3 millions d'USD
<b>Conditions du cofinancement:</b>	Financement parallèle
<b>Contribution de l'emprunteur/du bénéficiaire:</b>	9 millions d'USD
<b>Contribution des bénéficiaires:</b>	4,5 millions d'USD
<b>Déficit de financement:</b>	20 millions d'USD
<b>Montant du financement climatique apporté par le FIDA:</b>	25,127 millions d'USD

## I. Contexte

### A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA

#### Contexte national

1. La République de Madagascar (dénommée « Madagascar ») est la quatrième île du monde par sa superficie. Depuis l'indépendance en 1960, l'instabilité politique a affaibli les capacités institutionnelles et sapé les efforts de développement. La partie sud demeure marquée par d'importants facteurs de fragilité climatique, environnementale et socio-économique. L'économie malgache a connu une croissance moyenne de 2,95% entre 2010 et 2019. La pandémie de COVID-19 a déclenché une récession en 2020, et le produit intérieur brut du pays s'est contracté de 4%. La reprise économique de 2021 a été interrompue en 2022 par l'impact combiné d'une troisième vague de COVID-19, des chocs climatiques et de la crise ukrainienne.
2. L'indice de développement humain pour Madagascar était 0,501 en 2021, plaçant le pays à la 173<sup>e</sup> place sur 191 pays. En 2019, 85% des populations rurales étaient pauvres, en particulier celles du Sud les plus touchées par l'insécurité alimentaire ; de ce fait le pays figure parmi les foyers de famine. L'Initiative pour l'émergence de Madagascar (IEM 2019-2023), constitue le cadre stratégique pour le développement du pays. Dans le secteur agricole, qui contribue à 24% au PIB et concentre 68% des emplois, les objectifs sont l'autosuffisance alimentaire, la gestion durable des ressources naturelles, la création d'emplois décents et l'autonomie territoriale. Le Ministère de l'agriculture et de l'élevage (MINAE) est l'autorité responsable du développement rural durable. Le secteur informel agricole demeure le principal pourvoyeur d'emplois mal rémunérés et sans protection sociale.

#### Aspects particuliers relatifs aux thématiques transversales prioritaires du FIDA

3. Conformément aux engagements en matière de transversalisation, le programme a été validé comme :
  - incluant un financement climatique;
  - porteur de transformations en matière de genre;
  - tenant compte des enjeux nutritionnels;  axé sur les jeunes;  ciblant en priorité les personnes handicapées;  incluant des activités relatives à la capacité d'adaptation.
4. **Jeunes.** Chaque Malgache de la tranche d'âge comprise entre 14 et 30 ans est « jeune »<sup>1</sup>. Les jeunes, surreprésentés dans le secteur informel, sont pénalisés par leur manque de formation, d'accès à la terre et de financement.
5. **Genre.** Selon le *Rapport sur l'écart entre les sexes dans le monde* de 2021, avec un résultat de 0,725 point, Madagascar se classe au 57<sup>e</sup> rang sur 156 pays en matière d'écart entre les sexes. Les revenus des femmes rurales restent inférieurs à ceux des hommes.
6. **Personnes handicapées.** Les personnes handicapées représentent 0,6% de la population et 82% d'entre elles vivent en milieu rural. Elles restent marginalisées en raison des difficultés d'accès à l'éducation, la santé et l'emploi.
7. **Nutrition.** L'insécurité alimentaire et nutritionnelle est endémique dans le Sud, en raison du niveau insuffisant de production et des mauvaises habitudes alimentaires. Par ailleurs, le niveau de malnutrition reste préoccupant: 44% de la mortalité infantile est associée à la dénutrition.

<sup>1</sup> Politique Nationale de la Jeunesse (2016)

8. **Changement climatique.** En 2019, Madagascar se situait au 165<sup>e</sup> rang sur 181 pays pour ce qui est de l'adaptation face aux changements climatiques<sup>2</sup>. Le pays figure en 24<sup>e</sup> position au classement des pays les plus vulnérables, et à la 17<sup>e</sup> place au classement des pays les moins préparés face à ces changements.

#### **Justification de l'intervention du FIDA**

9. Le Gouvernement malgache a sollicité l'appui du FIDA pour la mise en œuvre du Programme de renforcement de l'entrepreneuriat durable et de soutien à l'insertion économique des jeunes ruraux (PROGRES), dans la perspective de dynamiser l'entrepreneuriat et l'emploi des jeunes ruraux, les filières porteuses prioritaires<sup>3</sup> tout en consolidant les institutions locales et les organisations de producteurs. L'évaluation de la stratégie et du programme de pays menée par le FIDA pour la période 2013-2019 a confirmé que les projets répondaient aux besoins des groupes cibles et étaient bel et bien alignés sur les priorités du FIDA et du Gouvernement malgache. L'accent doit être mis sur l'appui des groupes les plus vulnérables.
10. Le FIDA a produit des résultats encourageants et dispose d'avantages comparatifs en matière d'amélioration de l'accès au foncier et à l'irrigation; à la formation et à la vulgarisation; aux services d'appui à la production, à l'entrepreneuriat rural, et aux marchés. Le PROGRES est conforme à l'IEM et aux conclusions de la Conférence nationale pour l'autosuffisance alimentaire (2022).

## **B. Enseignements à retenir**

11. Les enseignements pris en compte dans le cadre du PROGRES sont tirés des interventions achevées et en cours:
- Les équipes du PROGRES adopteront des méthodes qui aideront équitablement les jeunes femmes et les jeunes hommes à accéder à un emploi productif, décent et durable, y compris par la voie de l'entrepreneuriat durable.
  - Dans le cadre du portefeuille FIDA à Madagascar, des outils ont été conçus pour soutenir les jeunes ruraux, notamment sous la houlette du PROSPERER<sup>4</sup> (développement de liens entre les organisations paysannes aux marchés, aux services financiers et aux services aux entreprises), de l'AD2M-II<sup>5</sup> (filières et régime foncier), du FORMAPROD<sup>6</sup> (centres de formation agricole et rurale, formation des jeunes et développement des entreprises) et du DEFIS<sup>7</sup> (multiplication des semences, développement des infrastructures et développement des filières).

## **II. Description du programme**

### **A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles**

12. L'objectif global du PROGRES est de contribuer à la réduction de la pauvreté et la création de possibilités d'emploi dans les communautés rurales. L'objectif de développement du programme est de promouvoir l'entrepreneuriat inclusif et durable, en visant les jeunes en priorité, notamment par le développement de filières résilientes face aux changements climatiques.
13. Le PROGRES couvrira 12 régions (Amaron'i Mania, Androy, Anosy, Atsimo-Andrefana, Atsimo-Atsinanana, Bongolava, Fitovinany, Haute Matsiatra, Ihorombe, Melaky, Menabe, et Vatovavy) qui se caractérisent par une extrême pauvreté et bénéficient de projets financés par le FIDA qui ont contribué à ouvrir des perspectives de développement pour les entreprises.

<sup>2</sup> Indice mondial d'adaptation de l'Université de Notre-Dame

<sup>3</sup> Riz, maïs, manioc, miel, arachides, oignon, et petits ruminants.

<sup>4</sup> Programme de soutien aux pôles de microentreprises rurales et aux économies régionales.

<sup>5</sup> Projet d'appui au développement du Menabe et du Melaky – Phase II.

<sup>6</sup> Programme de formation professionnelle et d'amélioration de la productivité agricole.

<sup>7</sup> Programme de développement de filières agricoles inclusives.

14. Le PROGRES visera 130 000 ménages ruraux pauvres, soit environ 650 000 personnes, dont au moins 40% de femmes et 60% de jeunes, parmi lesquels les femmes et les hommes seront représentés à parts égales. Ces jeunes seront issus d'au moins 50 000 ménages et seront ciblés dans le cadre du développement des entreprises. En outre, 75 000 ménages bénéficieront de l'appui aux filières pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle et 5 000 ménages participeront aux activités par l'intermédiaire des partenariats.

## **B. Composantes, résultats et activités**

15. Le programme a trois composantes: i) développement de l'entrepreneuriat des jeunes ruraux; ii) développement de systèmes alimentaires pro-pauvres; iii) renforcement institutionnel et gestion du programme.

### **Composante 1: Développement de l'entrepreneuriat des jeunes ruraux.**

Cette composante, qui comprendra deux sous-composantes, vise à fournir un appui aux jeunes en vue de favoriser la création ou le développement d'au moins 21 200 entreprises rurales dans les filières agricoles, en fonction des débouchés offerts par les marchés. Ces entreprises rurales, dont 30% contribueront à la création d'emplois verts en priorité et 20% pour cent seront axées sur les enjeux nutritionnels, seront gérées par 50 000 jeunes.

### **Composante 2: Développement de systèmes alimentaires pro-pauvres.**

Cette composante, qui comprendra deux sous-composantes, vise à intégrer 75 000 ménages ruraux pauvres dans des systèmes alimentaires résilients face aux changements climatiques, et qui tiennent compte des enjeux nutritionnels. Les activités liées à la sécurité alimentaire débuteront dans les 13 districts non couverts par les projets en cours, et en synergie avec ces projets dans les districts des régions couvertes. La mise en œuvre du volet relatif à l'accès au foncier et du volet de développement des infrastructures structurantes pour le développement des entreprises, y compris l'accès aux marchés, se fera en synergie avec la composante 1.

**Composante 3: Renforcement institutionnel et gestion du programme.** Cette composante, qui comprendra deux sous-composantes, portera sur le renforcement institutionnel du MINAE et d'autres acteurs, y compris en ce qui concerne les questions de genre, l'appui au Programme FANOITRA du Ministère de la jeunesse et des sports, les politiques sur l'accès au foncier et à la finance rurale, ainsi que l'agrégation agricole et l'accès des producteurs aux marchés.

## **C. Théorie du changement**

16. La théorie du changement s'appuie sur la nécessité de fournir, de manière équitable, aux jeunes femmes et aux jeunes hommes, y compris aux personnes handicapées, les moyens de mettre à profit les possibilités offertes par l'écosystème entrepreneurial du secteur agroalimentaire, et de soutenir l'intégration des plus pauvres dans les systèmes alimentaires durables. Les jeunes seront mobilisés individuellement ou par l'intermédiaire des associations et des coopératives en vue de l'élaboration de plans d'affaires, l'objectif étant de créer des emplois, d'améliorer les revenus, d'accroître la sécurité alimentaire et de faire reculer la malnutrition. Le plan d'affaires sera pris en compte pour le développement des entreprises existantes ou la création d'entreprises, et sera financé sous la forme de subventions à coûts partagés. Il est en outre prévu une formation sur l'intégration des questions de genre (Système de formation-action pour l'égalité femmes-hommes, GALS) et sur l'inclusion des personnes handicapées.
17. Le PROGRES contribuera à aider les plus pauvres à progresser vers la sécurité alimentaire, et à fournir les infrastructures publique et collective nécessaires. Il mobilisera des sources d'énergie renouvelable pour favoriser le développement d'entreprises qui seront résilientes face aux changements climatiques. Le PROGRES comprendra un appui stratégique, qui visera notamment le Plan national de

développement agricole et les activités de renforcement des capacités, ce qui permettra au MINAE de promouvoir une transformation du système alimentaire en prenant appui sur des éléments probants.

#### **D. Alignement, appropriation et partenariats**

18. Le PROGRES est en cohérence avec les priorités nationales définies dans l’IEM et les politiques applicables, notamment celles visant la jeunesse, l’emploi, les changements climatiques et la nutrition. Le PROGRES, qui contribuera à la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1, 2, 3, 8 et 13, s’inscrit dans la ligne du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF) à Madagascar, qui couvre pour la période 2021-2023. Il est également conforme aux trois objectifs stratégiques du FIDA, ainsi qu’aux objectifs du Programme d’options stratégiques (COSOP) du Fonds pour Madagascar (2022-2026).
19. Le PROGRES sera mis en œuvre en partenariat et en synergie avec de grands programmes stratégiques du Gouvernement malgache, notamment le développement des agropoles, l’initiative « Titres verts » et le Programme FANOITRA. Le PROGRES bénéficie également du concours d’agences des Nations Unies, le Bureau international du Travail (y compris le projet ProAgro YOUTH), le Fonds d’équipement des Nations Unies (FENU) pour l’accès aux services financiers, le Fonds des Nations pour la population (FNUAP), l’Organisation des Nations unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO), l’Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et le Programme alimentaire mondial (PAM). Le PROGRES tirera en outre parti du partenariat existant entre la FAO et le programme DEFIS. En ce qui concerne les personnes handicapées, des partenariats sont prévus avec Humanité et Inclusion, tandis que d’autres seront établis avec la Coalition internationale pour l’accès à la terre (ILC) et l’association Solidarité des intervenants sur le foncier (SIF) pour améliorer l’accès des jeunes et des producteurs vulnérables à la terre ainsi qu’avec SOAFIARY pour des synergies dans l’accès au marché.

#### **E. Coût, avantages et financement**

20. Le déficit de financement de 20 millions d’USD pourrait être couvert par des cofinancements mobilisés pendant l’exécution ou au titre de cycles ultérieurs du Système d’allocation fondé sur la performance (SAFP) ou du Mécanisme d’accès aux ressources empruntées (MARE)(selon des conditions à définir et sous réserve des procédures internes et de l’approbation subséquente du Conseil d’administration).
21. Les deux composantes techniques, i) développement de l’entrepreneuriat des jeunes ruraux et ii) développement de systèmes alimentaires pro-pauvres, relèvent partiellement de l’action climatique. Le montant total alloué par le FIDA au programme au titre du financement de l’action climatique est estimé à 25,127 millions d’USD et représente 30,1% pour cent de l’allocation du FIDA.

##### **Coût du programme**

22. Le coût total du PROGRES, qui s’étalera sur une période de 8 ans (2023-2030), s’établit à 120 millions d’USD (532,96 milliards de MGA), provisions pour imprévus comprises. Le coût de base s’élève à 107,79 millions d’USD (440,74 milliards de MGA). Les imprévus sont estimés à 12,2 millions d’USD (92,2 milliards de MGA), soit 11,3% du coût de base.



Tableau 1  
**Coût du programme par composante et sous-composante et par source de financement**  
(en milliers d'USD)

Composante /sous-composante	Prêt A du FIDA		Prêt B du FIDA		Prêt C du FIDA (MARE*)		Déficit de financement		Fonds de l'OPEP pour le développement international		Bénéficiaires		Gouvernement		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>1. Développement de l'entrepreneuriat des jeunes ruraux</b>																
1.1. Promotion des entreprises de jeunes ruraux	22 538	79,6	5 635	20	-	-	-	-	-	-	-	-	119	0,4	28 292	23,6
1.2. Développement d'entreprises rurales résilientes	14 230	51	3 557	12,8	8 000	28,7	-	-	-	-	2 109	7,6	0	-	27 896	23,2
<b>Sous-total</b>	<b>36 768</b>	<b>65,4</b>	<b>9 192</b>	<b>16,4</b>	<b>8 000</b>	<b>14,2</b>	-	-	-	-	<b>2 109</b>	<b>3,8</b>	<b>119</b>	<b>0,2</b>	<b>56 188</b>	<b>46,8</b>
<b>2. Développement de systèmes alimentaires pro-pauvres</b>																
2.1. Promotion d'une production agricole durable	4 810	13	1 203	3,3	-	-	20 000	54,1	1 528	4,1	1 611	4,4	7 846	21,2	36 998	30,8
2.2. Développement d'infrastructures pour un accès résilient aux marchés	5 745	60,9	1 436	15,2	-	-	-	-	1 472	15,6	777	8,2	-	-	9 430	7,9
<b>Sous-total</b>	<b>10 555</b>	<b>22,7</b>	<b>2 639</b>	<b>5,7</b>	-	-	<b>20 000</b>	<b>43,1</b>	<b>3 000</b>	<b>6,5</b>	<b>2 388</b>	<b>5,1</b>	<b>7 846</b>	<b>16,9</b>	<b>46 428</b>	<b>38,7</b>
<b>3. Renforcement institutionnel et gestion du programme</b>																
3.1. Appui aux politiques et renforcement institutionnel	565	80	141	20	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	706	0,6
3.2. Gestion et coordination du programme	12 513	75	3 129	18,8	-	-	-	-	-	-	-	-	1 037	6,2	16 679	13,9
<b>Sous-total</b>	<b>13 078</b>	<b>75,2</b>	<b>3 270</b>	<b>18,3</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>1 037</b>	<b>6,0</b>	<b>17 385</b>	<b>14,5</b>
<b>Total</b>	<b>60 401</b>	<b>50,3</b>	<b>15 101</b>	<b>12,6</b>	<b>8 000</b>	<b>6,7</b>	<b>20 000</b>	<b>16,6</b>	<b>3 000</b>	<b>2,5</b>	<b>4 497</b>	<b>3,7</b>	<b>9 002</b>	<b>7,5</b>	<b>120 000</b>	<b>100,0</b>

\*Mécanisme d'accès aux ressources empruntées.

Tableau 2  
**Coût du programme par catégorie de dépenses et par source de financement**  
(en milliers d'USD)

Catégorie de dépenses	Prêt A du FIDA		Prêt B du FIDA		Prêt C du FIDA (MARE)		Déficit de financement		Fonds de l'OPEP pour le développement international		Bénéficiaires		Gouvernement		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>Dépenses d'investissement</b>																
A. Génie civil	5 940	30,3	1 485	7,6	-	-	4 793	24,4	3 000	15,3	1 457	7,4	2 924	14,9	19 600	16,3
<b>B. Équipements et matériels</b>																
1. Moyens de transport	272,8	80	68,2	20	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	341	0,3
2. Matériel et équipement de bureau	1 147	58,8	287	14,7	-	-	16	0,8	-	-	-	-	502	25,7	1 952	1,6
3. Intrants agricoles	780	3,9	195	1	-	-	13 423	67	-	-	929	4,6	4 705	23,5	20 031	16,7
<b>Sous-total Équipements et matériels</b>	2 200	9,9	550	2,4	-	-	13 439	60,2	-	-	929	4,2	5 207	23,3	22 323	18,6
C. Études	3 130	79,1	782	19,7	46	1,2	-	-	-	-	-	-	-	-	3 959	3,3
D. Formation et ateliers	18 272	75,4	4 568	18,9	-	-	1 388	5,7	-	-	2	-	-	-	24 230	20,2
<b>E. Assistance technique</b>																
1. Assistance technique internationale	126	80	31	20	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	157	0,1
2. Assistance technique nationale	2 550	80	638	20	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 188	2,7
<b>Sous-total Assistance technique</b>	2 676	80	669	20	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 345	2,8
F. Contrat de prestation de services	891	59,3	223	14,8	9	0,6	379	-	-	-	-	-	-	-	1 501	1,3
G. Fonds subventions Fonds de développement agricole	13 486	57	3 372	14,2	4 698	19,9	-	-	-	-	2 109	8,9	-	-	23 665	19,7
H. Dispositif FIR FGP IMF	-	-	-	-	3 196	100	-	-	-	-	-	-	-	-	3 196	2,7
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	46 595	45,8	11 650	11,4	7 948	7,8	20 000	19,6	3 000	2,9	4 497	4,4	8 131	8,0	101 820	84,9
<b>Dépenses ordinaires</b>																
A. Fonctionnement véhicule	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
B. Fonctionnement bureau	6 200	71,5	1 549	17,9	52	0,6	-	-	-	-	-	-	871	10,0	8 673	7,2
C. Salaires et indemnités	7 606	80	1 902	20	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9 508	7,9
<b>Total des dépenses ordinaires</b>	13 806	75,9	3 451	18,9	-	-	-	-	-	-	-	-	871	4,8	18 179	15,1
<b>Total</b>	60 401	50,3	15 101	12,6	8 000	6,7	20 000	16,6	3 000	2,5	4 497	3,7	9 002	7,5	120 000	100,0

Tableau 3  
**Coût du programme par composante, par sous-composante et par année du programme**  
(en milliers d'USD)

<i>Composante /sous-composante</i>	<i>2023 Montant</i>	<i>2024 Montant</i>	<i>2025 Montant</i>	<i>2026 Montant</i>	<i>2027 Montant</i>	<i>2028 Montant</i>	<i>2029 Montant</i>	<i>2030 Montant</i>	<i>Total Montant</i>
<b>A. Développement de l'entrepreneuriat inclusif des jeunes ruraux</b>									
1. Promotion des entreprises de jeunes ruraux	727	1 941	3 607	5 286	6 523	5 145	3 782	1 281	28 292
2. Développement d'entreprises rurales résilientes	1 672	2 942	3 769	3 941	3 710	3 728	3 984	4 154	27 899
<b>Subtotal</b>	<b>2 399</b>	<b>4 882</b>	<b>7 376</b>	<b>9 227</b>	<b>10 233</b>	<b>8 873</b>	<b>7 766</b>	<b>5 435</b>	<b>56 191</b>
<b>B. Développement de systèmes alimentaires pro-pauvres</b>									
1. Promotion d'une production agricole durable	267	2 706	7 169	8 278	8 152	6 309	3 696	418	36 996
2. Développement d'infrastructures pour un accès résilient aux marchés	20	204	1 420	2 215	2 290	1 992	1 288	-	9 429
<b>Subtotal</b>	<b>287</b>	<b>2 911</b>	<b>8 589</b>	<b>10 493</b>	<b>10 442</b>	<b>8 301</b>	<b>4 984</b>	<b>418</b>	<b>46 424</b>
<b>C. Renforcement institutionnel et gestion du Programme</b>									
1. Appui aux politiques et renforcement institutionnel	-	62	93	108	159	164	120	-	706
2. Gestion et coordination du Programme	2 490	1 877	1 917	2 312	2 039	1 887	1 929	2 228	16 679
<b>Subtotal</b>	<b>2 490</b>	<b>1 939</b>	<b>2 010</b>	<b>2 420</b>	<b>2 197</b>	<b>2 051</b>	<b>2 049</b>	<b>2 228</b>	<b>17 385</b>
<b>Total</b>	<b>5 176</b>	<b>9 732</b>	<b>17 975</b>	<b>22 140</b>	<b>22 872</b>	<b>19 224</b>	<b>14 799</b>	<b>8 081</b>	<b>120 000</b>

### **Stratégie et plan de financement et de cofinancement**

23. Le financement du PROGRES proviendra des fonds alloués au titre du Système d'allocation fondé sur la performance dans le cadre de la Douzième reconstitution des ressources du FIDA (2022-2024) pour des montants qui s'élèvent respectivement à 60,4 millions d'USD et 15,1 millions d'USD ainsi que du MARE pour un montant de 8 millions d'USD. Le Gouvernement malgache participera à hauteur de 9 millions d'USD, un montant qui couvrira les droits et taxes résultant des importations, une partie des ressources propres internes (RPI), ainsi que des contributions sous forme numéraire ou en nature, y compris une contribution aux dépenses de fonctionnement du PROGRES. La contribution des bénéficiaires est estimée à 4,5 millions d'USD. Afin d'assurer la résilience face aux changements climatiques prévue dans le cadre de la composante 2, le PROGRES mobilisera des cofinancements au moyen des dispositifs suivants: le Fonds d'adaptation (10 millions d'USD), le Programme élargi d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP+) (7 millions d'USD), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) (3 millions d'USD) et le Fonds de l'OPEP pour le développement international (3 millions d'USD). La mobilisation des financements se poursuivra notamment auprès de l'Union européenne, afin de renforcer l'appui fourni aux jeunes, incluant l'accès aux financements.

### **Décaissement**

24. Des comptes désignés seront ouverts auprès de la Banque centrale de Madagascar pour réceptionner les ressources du FIDA et les cofinancements, le cas échéant. Des comptes d'opérations libellés en monnaie locale seront ouverts auprès de banques primaires aux différents niveaux d'intervention (national et interrégional). Les décaissements des ressources octroyées par le FIDA seront administrés selon la modalité d'un compte d'avances, et seront effectués sur la base des rapports intérimaires, y compris des prévisions de trésorerie. Le ratio des coûts récurrents par rapport aux coûts d'investissement est de 15%. Le ratio relativement élevé des coûts récurrents s'explique par les distances, plus longues, les difficultés en matière de transport routier et la nécessité de mettre en place un système de contrôle efficace à tous les niveaux.

### **Résumé des avantages et analyse économique**

25. L'analyse économique montre que le PROGRES est un investissement économiquement viable. Le taux de rentabilité économique interne (TREI) de base s'établit à 15% et la valeur actuelle nette (VAN) est de 66 millions d'USD (289,1 millions de MGA), calculée selon un taux d'actualisation économique de 3%. Ces résultats indiquent qu'avec un coût d'opportunité du capital de 3%, et sans tenir compte des avantages liés à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), le programme a la capacité de générer un TREI et une VAN robustes. Le PROGRES générerait des avantages économiques globaux grâce à une réduction nette des émissions de GES d'environ 84 680 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> par an, sur un horizon temporel de 20 ans.

### **Stratégie de retrait et durabilité**

26. La conception, la planification et l'exécution du PROGRES se fonderont sur une approche participative et inclusive. L'appui aux entrepreneurs intégrera la viabilité commerciale et la durabilité. La promotion d'une production résiliente au changement climatique permettra d'obtenir des améliorations durables de la production. Le PROGRES attachera un soin particulier à la gestion durable des infrastructures à travers l'appropriation par les communautés locales, les autorités locales et les services techniques des ministères. Les modalités de gestion et d'entretien de l'infrastructure seront précisées avant approbation des investissements. Les institutions publiques seront associées au processus, depuis la planification jusqu'à l'évaluation finale.

### III. Gestion des risques

#### A. Risques et mesures d'atténuation

27. Le niveau de risque inhérent global est substantiel et le niveau de risque résiduel global est moyen. Les catégories de risques inhérents classés « élevés » ou « substantiels » sont: 1) contexte national; 2) stratégies et politiques sectorielles ; 3) contexte environnemental et climatique; 4) capacités institutionnelles d'exécution et viabilité et 5) gestion financière du programme. Des mesures d'atténuation ont été définies, entre autres: i) le dialogue politique et le renforcement institutionnel; ii) l'adoption de pratiques résilientes ainsi que iii) le recrutement de personnel compétent, la collaboration active avec les parties prenantes de la gestion financière et l'amélioration des contrôles internes.

Tableau 4  
Synthèse des risques

<i>Aspect du risque</i>	<i>Niveau de risque inhérent</i>	<i>Évaluation du risque résiduel</i>
Contexte national	Élevé	Substantiel
Stratégies et politiques sectorielles	Substantiel	Moyen
Contexte environnemental et climatique	Élevé	Substantiel
Portée du projet	Moyen	Moyen
Capacités institutionnelles d'exécution et viabilité	Substantiel	Moyen
Gestion financière	Substantiel	Substantiel <sup>8</sup>
Passation des marchés	Moyen	Moyen
Impact environnemental, social et climatique	Moyen	Faible
Parties prenantes	Moyen	Moyen
<b>Risque global</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>

#### B. Catégorie environnementale et sociale

28. Le PROGRES ne devrait pas entraîner d'impacts négatifs significatifs en matière environnementale et sociale. Le programme est classé à **risque modéré**. Aucune activité ne sera réalisée dans les zones protégées ou les sites Ramsar. PROGRES adoptera une approche intégrée favorisant la restauration des sols, le développement de l'agroécologie et la promotion de l'agroforesterie. Les principaux risques sociaux sont liés au travail des enfants, à la COVID-19, à la crise ukrainienne, ainsi qu'à l'accès des jeunes, des femmes, et des jeunes handicapés aux ressources productives (terres, eau, semences et intrants). Une note relative aux Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC), qui propose des mesures d'atténuation de l'incidence négative des activités sur le milieu naturel, a été préparée et intégrée dans le document de conception du programme. La note comprend le Plan de gestion environnementale, sociale et climatique global (PGESC).

#### C. Classement au regard des risques climatiques

29. Le PROGRES a vocation à accroître la résilience climatique et environnementale. L'estimation du bilan carbone obtenue à partir de l'outil d'évaluation préalable EX-Ante montre que le PROGRES contribuerait à éviter l'émission de gaz à effet de serre à hauteur de 84 680 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> par an, sur un horizon temporel de 20 ans. Le PROGRES est classé à risque climatique élevé. Une évaluation des impacts, de la vulnérabilité et de la capacité d'adaptation face aux risques climatiques a été réalisée et annexée à la note PESEC. En outre, l'évaluation détaillée des risques climatiques pour la région Sud, qui a été réalisée pour le compte du projet DEFIS, sera utilisée dans le cadre du PROGRES. Une évaluation

<sup>8</sup> Niveau de risque maintenu car dépendant des mesures attendues du Gouvernement.

détaillée du risque climatique pour les régions complémentaires couvertes par le PROGRES sera réalisée.

#### **D. Soutenabilité de la dette**

30. En 2021, la dette publique de Madagascar s'élevait à 42,3% du produit intérieur brut. La capacité d'absorption de la dette est jugée moyenne, et le pays est exposé à un risque modéré de surendettement extérieur. Il dispose d'une certaine marge de manœuvre pour absorber les chocs et présente un risque de surendettement global modéré.

### **IV. Exécution**

#### **A. Cadre organisationnel**

##### **Gestion et coordination du programme**

31. Le Ministère de l'économie et des finances représente l'Emprunteur. Le MINAE sera responsable de l'exécution. Un comité national de pilotage (CNP) validera les plans de travail et les budgets annuels (PTBA) ainsi que leur alignement sur les stratégies du secteur rural. Au niveau régional, des comités régionaux d'orientation et de suivi (CROS) veilleront au respect des stratégies et des priorités de développement régional.
32. Le PROGRES sera administré par l'unité nationale de coordination du programme (UCP), dotée d'une autonomie administrative et financière. L'UCP assurera i) la mise en œuvre des activités du PROGRES; ii) le respect des dispositions de la convention de financement dans la gestion quotidienne du programme; et iii) le respect des procédures décrites dans les manuels du programme (procédures, opérations, et gestion fiduciaire).
33. Quatre unités interrégionales de facilitation (URF) seront établies au niveau régional et auront pour rôle d'assurer la planification, la supervision et la coordination des activités à ce niveau. Les URF seront situées à Ambovombe (pour les régions d'Androy, d'Anosy, et d'Atsimo-Andrefana), à Fianarantsoa (Amaron'i Mania, Haute Matsiatra, et Ihorombe), à Manakara (Atsimo-Atsinanana, Fitovinany, et Vatovavy), et à Morondava (Melaky et Menabe). L'UCP couvrira les activités à Bongolava.

##### **Gestion financière, passation des marchés et gouvernance**

34. Le dispositif de gestion financière du PROGRES suivra le modèle bien rodé des projets du FIDA à Madagascar, tout en prenant en compte des enseignements et connaissances acquises. Il reposera sur un système décentralisé, qui inclut la consolidation des informations financières au niveau national. Les unités de gestion nationale et régionales seront dotées du complément de personnel financier nécessaire pour permettre la séparation des tâches, comme le préconisent les bonnes pratiques, ainsi qu'un contrôle financier rigoureux à tous les niveaux, y compris celui des conventions avec les partenaires.
35. La mise en place des outils de gestion (manuel de procédures de gestion administrative, comptable et financière, acquisition et paramétrage du logiciel comptable) se fera au démarrage du programme. Des expertises ponctuelles pourront être mobilisées au cours de la mise en œuvre pour accompagner l'équipe du programme et assurer une prise en main efficace en matière de gestion fiduciaire. Au niveau régional, le personnel des services administratifs et financiers sera renforcé pour faciliter le travail de vérification ex ante et ex post de la réalisation effective des activités.
36. Les marchés portant sur des biens, des travaux et des services financés par le FIDA seront passés conformément aux dispositions de la réglementation de l'Emprunteur en matière de passation des marchés, dans la mesure où celle-ci est compatible avec les Directives du FIDA pour la passation des marchés du 17 septembre 2010, révisées en décembre 2019. Chaque PTBA comprendra un plan de passation des marchés dans lequel seront présentées les procédures que l'Emprunteur devra

suivre pour s'assurer de la compatibilité avec les directives du FIDA. L'exécution du PROGRES sera conforme avec la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption, ainsi qu'avec les lois nationales applicables en matière de bonne gouvernance.

### **Participation et retours d'information du groupe cible, et mécanisme de réponse aux doléances**

37. Le PROGRES fera en sorte que le groupe cible participe de manière active et régulière et que des rétroactions soient obtenues, au moyen de i) plans de gestion communautaires des infrastructures; ii) d'organisations de producteurs, de coopératives et de champs-écoles paysans; iii) de comités de gestion; et iv) d'ateliers participatifs de suivi-évaluation.

### **Mécanisme de réponse aux doléances**

38. Un mécanisme de gestion des plaintes sera mis en place. Les individus et communautés pourront contacter directement le FIDA et déposer une plainte. Il sera conforme aux politiques sociales et environnementales du FIDA, et aux éléments obligatoires des PESEC.

## **B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication**

39. La planification sera participative, et s'appuiera sur des plans de travail et de budget annuels (PTBA). L'équipe du PROGRES développera un système de suivi-évaluation efficace. Au démarrage, l'équipe du PROGRES élaborera une stratégie de gestion des connaissances. Elle définira une stratégie de communication pour le développement. La cellule d'appui aux programmes financés par le FIDA (CAPFIDA) fournira des services communs au programme-pays FIDA et soutiendra les activités de gestion des connaissances et de communication.

### **Innovations et reproduction à plus grande échelle**

40. L'équipe du PROGRES introduira des innovations, y compris des innovations vertes, climato-compatibles et tenant compte des enjeux nutritionnels. Le PROGRES promouvra des technologies intégrant les énergies renouvelables, et susceptibles d'améliorer la rentabilité des entreprises rurales. Sur l'entrepreneuriat, les outils conçus par le Bureau international du Travail et dans le cadre du programme FORMAPROD seront utilisés en priorité, ainsi que le GALS. La durabilité et la reproduction à plus grande échelle des programmes achevés et des programmes en cours sont au cœur des activités connexes proposées.

## **C. Plans d'exécution**

### **Plans de préparation à l'exécution et de démarrage**

41. Des activités de prédémarrage suivront l'entrée en vigueur avec une avance du FIDA: i) recrutement du cabinet international pour le recrutement du personnel ; ii) recrutement compétitif du personnel; iii) finalisation des manuels administratif et financier, et du manuel de mise en œuvre; iv) finalisation des dossiers d'appel d'offres pour les équipements; v) appels à manifestation d'intérêt pour les enquêtes de référence; vi) actualisation du PTBA et du plan de passation des marchés pour les 18 premiers mois; vii) études d'impact environnemental et social; viii) évaluation indépendante des opérateurs et des prestataires; ix) préparation des conventions avec les partenaires stratégiques.

### **Supervision, examen à mi-parcours et plans d'achèvement**

42. La supervision sera assurée par le FIDA. Les missions de supervision permettront de suivre l'exécution, la performance et l'impact du PROGRES. Un examen à mi-parcours sera réalisé au cours de la quatrième année afin d'opérer des ajustements. Une mission d'achèvement sera organisée.

## V. Instruments et pouvoirs juridiques

43. Un accord de financement entre la République de Madagascar et le FIDA est l'instrument juridique régissant l'octroi d'un financement proposé à l'emprunteur/au bénéficiaire. Une copie de l'accord de financement négocié sera mise à disposition avant la session.
44. La République de Madagascar est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
45. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA, et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

## VI. Recommandation

46. Je recommande au Conseil d'administration d'approuver le financement proposé par la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République de Madagascar un prêt à des conditions extrêmement favorables d'un montant de cinquante-neuf millions huit cent quatre-vingt mille euros (59 880 000 EUR), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République de Madagascar un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant de quatorze millions neuf cent soixante-dix mille euros (14 970 000 EUR), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République de Madagascar un prêt à des conditions ordinaires d'un montant de sept millions neuf cent trente mille euros (7 930 000 EUR), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président  
Alvaro Lario



## **Accord de financement négocié**

(Le document sera mis à disposition avant la session.)

# Cadre logique

Hiérarchie des résultats	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses, risques			
	Libellé	Baseline	Mi-parcours	Cible finale	Source	Fréquence	Resp.				
Appendice II  <b>Portée</b>	1. Nombre de personnes bénéficiant de services promus ou appuyés par le Programme				Rapports du Programme	Annuelle	UCP	EB 2022/137/R.33  L'environnement sociopolitique du pays est stable et paisible.			
	Jeunes femmes								0	19 500	39 000
	Jeunes hommes								0	19 500	39 000
	Femmes adultes								0	6 500	13 000
	Hommes adultes								0	19 500	39 000
	Dont personnes avec handicap								0	390	780
	Nombre total de personnes								0	65 000	130 000
	1a. Nombre correspondant de ménages touchés										
	Ménages								0	65 000	130 000
	Ménages dirigés par des femmes								0	20 000	42 500
	1.b Estimation correspondante du nombre total des membres des ménages										
	Membres de ménages – Nombre de personnes								0	325 000	650 000
	<b>Obj. Développement :</b> <i>Promouvoir l'entrepreneuriat inclusif, équitable et durable des jeunes, notamment par le développement des chaînes de valeur résilientes aux CC.</i>	Incidence de la pauvreté dans la zone couverte par le Programme							Statistiques nationales	Annuelle	GdM
Pourcentage (%)				71.5%	69%	66%					
Ménages satisfaits des services fournis par le Programme (SF 2.1)				Enquêtes indicateurs de base	RMP et achèvement	UCP					
Pourcentage de ménages (%)							0	80%	90%		
Pourcentage de ménages déclarant une augmentation d'au moins 20% des revenus											
Pourcentage de ménages (%)					30%	50%					
<b>Effet 1:</b> Les jeunes et femmes rurales améliorent leur participation au développement durable des entreprises rurales.	Personnes ayant de nouveaux emplois / opportunités d'emploi (IB 2.2.1)				Enquêtes indicateurs de base	Baseline, RMP et achèvement	UCP	Engagement du secteur privé dans des partenariats économiques.			
	Personnes ayant de nouveaux emplois (Nombre)								0	20000	50000
	Entreprises rurales soutenues signalant une augmentation de leurs bénéficiaires (IB 2.2.2)										
	Entreprises (%)				0	80%	80%				
	Pourcentage d'entreprises rurales soutenues toujours en activité deux ans après leur création				0	60%	70%				
Nombre d'entreprises rurales satisfaites de l'utilisation de services financiers ruraux (IB 1.2.5)				0	8 400	16 800	Enquêtes indicateurs de base	Baseline, RMP et achèvement	UCP	Engagement effectif des institutions financières partenaires	
<b>Produit 1.1:</b> Au moins 75 000 jeunes sont formés pour développer des entreprises rurales.	Nombre de personnes formées à la gestion d'entreprise (IB 2.1.2)				Rapports du Programme	Trimestrielle	UCP	- Les politiques publiques sont propices au développement des marchés et à l'activité économique en zone rurale. - Engagement et soutien actif des organisations de producteurs dans la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes.			
	Jeunes femmes								0	18 000	37 500
	Personnes avec handicap								0	216	450
<b>Produit 1.2:</b> Au moins 21 200 entreprises rurales portées par des jeunes femmes et hommes sont fonctionnelles.	Nombre d'entreprises rurales créées ou développées par les jeunes				Rapports du Programme	Trimestrielle	UCP	- Absence de catastrophes naturelles majeures (sécheresses graves et inondations). - Les prestataires de services ont la capacité requise ou sont disposés à			
	Jeunes femmes								0	5 500	10 600
	Personnes avec handicap									66	127
	Nombre de jeunes vivant dans les zones rurales ayant accès à des services financiers (épargne, crédit, assurance, envois de fonds, etc.) (IB 1.1.5).								0	22 000	50 000
	Jeunes femmes								0	11 000	25 000
	Personnes avec handicap									66	126
<b>Effet 2:</b> Les exploitants agricoles familiaux améliorent leur accès aux moyens de production et adoptent des systèmes de production durables.	Nombre de ménages déclarant une augmentation de la production (IB 1.2.4)				Enquêtes indicateurs de base	Baseline, RMP et achèvement	UCP				
	Ménages dirigés par les femmes							0	12 000	27 200	
	Personnes avec handicap								180	408	
	Pourcentage de ménages déclarant l'adoption de pratiques et technologies durables et résilientes aux changements climatiques (IB 3.2.2)							0	70%	80%	
Ménages dirigés par les femmes					70%	80%					

	Pourcentage de femmes déclarant une diversité alimentaire minimale – (IB 1.2.8)	A dét.	85%	85%				renforcer leur capacité
<b>Produit 2.1.1:</b> Au moins 10 000 jeunes et femmes ont un accès sécurisé à la terre.	Nombre de bénéficiaires ayant un meilleur accès sécurisé à la terre (IB 1.1.1)	A det.	4 000	10 000	Rapports du Programme	Trimestrielle	UCP	
	Jeunes femmes		2 000	5 000				
	Personnes avec handicap		24	60				
<b>Produit 2.1.2 :</b> Au moins 75 000 ménages ruraux pauvres sont dotés de paquets technologies pour une production résiliente au changement climatique.	Producteurs ruraux ayant accès à des intrants de production ou à des modules technologiques (1.1.3)		19 000	75 000	Rapports du Programme	Trimestrielle	UCP	Les partenaires de mise en œuvre et les prestataires de services ont la capacité requise ou sont disposés à renforcer leur capacité à remplir leurs fonctions.
	Ménages dirigés par les femmes	0	3800	15000				
	Personnes formées aux pratiques ou aux technologies de production (CI 1.1.4)	0	19 000	75 000				
	Femmes	0	11400	30000				
	Jeunes	0	9500	37500				
	Hectares de terres agricoles dotées d'infrastructures liées à l'eau nouvellement construites ou remises en état (IB 1.1.2)	0	900	1842				
	Hectares de terres exploitées selon des pratiques favorisant la résilience face aux aléas climatiques (IB 3.1.4)	0	6 000	14 825				
<b>Produit 2.1.3. :</b> Au moins 110 500 ménages ruraux pauvres améliorent leur situation nutritionnelle	Nombre de ménages recevant un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition (IB 1.1.8)	0	55250	110500	Rapports du Programme et des partenaires	Trimestrielle	UCP	
	Ménages dirigés par les femmes	0	19 000	38 000				
<b>Produit 2.2:</b> Des infrastructures d'accès au marché sont mises en place.	Km de routes construites, remises en état ou modernisées (IB 2.1.5)	0 km	15 km	40 km	Rapports du Programme	Trimestrielle	UCP	
	Nombre d'installations de commercialisation, de transformation ou de stockage construites ou remises en état (IB 2.1.6)	0	40	68				
<b>Effet 3:</b> Les capacités du MINAE et des institutions de développement rural sont améliorées pour une transformation rurale effective.	Nombre de lois, de règlements, de politiques ou de stratégies existants ou nouveaux proposés aux décideurs pour approbation, ratification ou modification (IB Policy 3)	0	1	2	Enquêtes indicateurs de base	Situation de référence, RMP et achèvement	MINAE	Les fonds de contrepartie sont effectivement mobilisés .
	Personnes présentant une amélioration de l'autonomisation (IB IE.2.1) <sup>9</sup>	0%	60%	80%				
	Pourcentage de ménages déclarant qu'ils peuvent influencer la prise de décision des autorités locales et des prestataires de services soutenus par le projet (SF 2.2.) <sup>10</sup>	A dét.	20%	50%				
<b>Produit 3:</b> Les politiques et capacités institutionnelles du MINAE sont renforcées.	Nombre de produits de connaissances pertinents pour les politiques adoptées (IB Politique 1)	0	5	20	MINAE	RMP et achèvement	MINAE	La volonté politique du gouvernement est maintenue
	Nombre de plates-formes multipartites fonctionnelles soutenues (IB Politique 2)	0	2	5	MINAE	RMP et achèvement	MINAE	

9 Indicateur d'effets relatifs à la transformation des rapports entre les sexes suivant le guide du FIDA

10 Indicateur d'effets obligatoire pour les projets approuvés à partir de 2020

## **Matrice intégrée des risques du programme**

Catégorie de risque / Sous-catégorie	Risque inhérent	Risque résiduel
<b>Contexte national</b>	<b>Élevé</b>	<b>Substantiel</b>
<b>Engagement politique</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>Risque :</b> Les prochaines élections présidentielles sont prévues en 2023 et pourraient générer un changement de leadership politique, Des changements au sein du Gouvernement pourront induire une modification d'orientation politique. Ce qui pourrait présenter un risque de divergence entre les objectifs de PROGRES et ceux du Gouvernement.</p>		
<p><b>Mesures d'atténuation :</b> En cas de changement de leadership politique, poursuivre le plaidoyer auprès du nouveau Gouvernement aux fins de maintenir le développement rural comme prioritaire. Tenue de dialogue politique visant à aligner et intégrer les stratégies adoptées par PROGRES dans la mise en œuvre de la Politique Générale de l'État et des orientations stratégiques du MINAE.</p>		
<b>Gouvernance</b>	<b>Élevé</b>	<b>Substantiel</b>
<p><b>Risque :</b> L'indice de corruption élevé au sein du pays constitue un risque pour une mauvaise gouvernance et pourrait se traduire par le manque de transparence dans les différentes procédures administratives de PROGRES.</p>		
<p><b>Mesures d'atténuation :</b> Les procédures de gestion financière de PROGRES vont s'appuyer par celles en vigueur dans les projets en cours financés par le FIDA. Le Programme procédera au renforcement de capacité des agents en termes de gouvernance et de lutte contre la corruption. Des contrôles à postériori (et à priori) des procédures par les autorités du Gouvernement (Commission Nationale des Marchés) seront tenus régulièrement.</p>		
<b>Macroéconomie</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>Risque :</b> La non-maîtrise de l'inflation, le déficit budgétaire ainsi que la non-mobilisation du financement de contrepartie nationale constituent des risques pour PROGRES.</p>		
<p><b>Mesures d'atténuation :</b> Les ressources à allouer dans l'appui à l'installation et à l'insertion professionnelle des jeunes dans les chaînes de valeur feront l'objet d'une évaluation approfondie dès la conception. Le budget sera aussi réévalué périodiquement au cours de la mise en œuvre.</p> <p>Les fonds de contrepartie de PROGRES seront à la fois sous forme de contribution en nature et en numéraire. Pour ces derniers, le Gouvernement prendra les dispositions pour la prise en charge des droits et taxes afférentes aux dépenses du PROGRES, y compris les inscriptions annuelles au budget d'investissement public et les exonérations des droits sur les importations qui seront effectuées par le Projet.</p>		
<b>Fragilité et sécurité</b>	<b>Élevé</b>	<b>Substantiel</b>
<p><b>Risque :</b> La fréquence de passage de catastrophes naturelles est élevée, entre autres les sécheresses et/ou les cyclones intenses, les problèmes d'insécurité et attaques des « dahalo », les conflits sociaux pourront aussi entraver la mise en œuvre de PROGRES.</p>		

<b>Mesures d'atténuation :</b> PROGRES recourra à l'application des différentes normes de construction dans ses infrastructures (bâtiments, irrigation, etc.). L'adoption des pratiques agro-écologiques, l'utilisation des variétés résistantes aux sécheresses ainsi que l'adoption des techniques culturales plus résilientes renforceront la sécurité du projet aux chocs naturels. La mise en place de comité de concertation et de gestion avec les Associations des Usagers de l'Eau diminuera significativement les risques de conflits. PROGRES emploiera du personnel compétent, connaissant et habitué au contexte local, capable d'écouter le milieu pour mieux prévenir les attaques des « dahalo » et prendre des mesures de sécurité idoines dans le cadre de ses fonctions.		
<b>Stratégies et politiques sectorielles</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<b>Alignement des politiques</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<b>Risque :</b> La Politique Générale de l'État prévoit l'autosuffisance alimentaire pour l'agriculture et elle est axée sur l'industrialisation. Cette politique ne précise pas de ciblage spécifique pour les plus pauvres, et présente un risque de mise à l'écart des populations vulnérables. À ce titre, l'accès des jeunes exploitants (agricoles ou non) au financement du Programme FIHARIANA est par exemple assez limité, car le capital requis au départ ne favorise pas les jeunes en phase d'installation, mais plutôt les jeunes ayant déjà démarré leur exploitation.		
<b>Mesures d'atténuation :</b> PROGRES maintiendra de dialogue politique avec le Ministère en charge de l'Agriculture pour assurer plus particulièrement le ciblage direct des femmes et des jeunes chefs de ménage en situation de vulnérabilité. Le Programme s'attèlera aussi au développement de partenariat entre les établissements de formation, les jeunes et les investisseurs privés ou publics (projets/programme du Gouvernement).		
<b>Élaboration et mise en œuvre des politiques</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<b>Risque :</b> L'insuffisance de budget pour l'appui institutionnel ainsi que l'absence d'implication des jeunes ruraux dans l'élaboration des politiques sectorielles, due à un manque de structuration des jeunes ruraux. Cela limiterait la prise en compte des besoins réels des jeunes dans la mise à jour des stratégies nationales et pourrait compromettre l'exécution de PROGRES et la réalisation de ses objectifs.		
<b>Mesures d'atténuation :</b> PROGRES, à l'instar des autres projets en cours, maintiendra le dialogue avec le Gouvernement et les parties prenantes dans le cadre de renforcements institutionnels, ainsi que pour favoriser la considération et l'implication des organisations de producteurs et des jeunes dans les dialogues politiques. Le Programme appuiera spécifiquement le renforcement des réseaux de jeunes ruraux.		
<b>Contexte environnemental et climatique</b>	<b>Élevé</b>	<b>Substantiel</b>
<b>Vulnérabilité du programme aux conditions environnementales</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>

<p><b>Risque :</b>  Aggravation des conditions environnementales avec des effets négatifs significatifs sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la productivité agricole, l'apparition d'organismes nuisibles et de maladies entraînant une vulnérabilité accrue ou une détérioration des moyens d'existence des ménages et une fragilité particulière des jeunes au démarrage de leurs exploitations.  L'usage accru de produits phytosanitaires risque aussi d'avoir des impacts sur les sols et les ressources en eau, et la santé ; la contamination des produits lors du stockage post-récolte. La pratique de feu de brousse détruit les matières organiques du sol.</p>		
<p><b>Mesures d'atténuation :</b>  Les risques environnementaux seront atténués par la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir : i) la gestion durable des ressources naturelles (eau et sols) à travers une approche intégrée basée sur l'agroécologie favorisant la restauration des sols, du couvert végétal, la lutte contre l'érosion et la protection des cultures ;  ii) l'utilisation rationnelle des produits phytosanitaires et des engrais chimiques et l'incitation à l'utilisation de l'engrais organique (compost, ...) ;  iii) le respect des normes environnementales dans la réhabilitation et construction des infrastructures d'accès, iv) sensibilisation et formation des bénéficiaires concernant l'utilisation rationnelle de produits phytosanitaires afin d'éviter la pollution des ressources hydriques, v) sensibilisation pour une prise de conscience des dégâts des feux de brousse et incitation à appliquer les sanctions communautaires contre les pyromanes au village.</p>		
<p><b>Vulnérabilité du programme aux impacts des changements climatiques</b></p>	Élevé	Substantiel
<p><b>Risque :</b>  Le changement climatique pourrait avoir des effets négatifs significatifs sur la productivité agricole, les infrastructures de maîtrise d'eau et stockage. Les sécheresses qui créent une situation d'insécurité alimentaire due au stress hydrique pourraient aussi favoriser la prolifération des maladies sur l'agriculture et l'élevage. Ces phénomènes (sécheresse dans le Sud, cyclone et inondation) limiteraient l'impact des investissements du Programme auprès des jeunes (systèmes de productions et des infrastructures mis en place) en entraînant une fragilité des acquis des jeunes notamment au moment du démarrage de leur exploitation.</p>		
<p><b>Mesures d'atténuation :</b>  Les investissements proposés par PROGRES prendront en compte la durabilité environnementale des entreprises menées par les jeunes et l'adaptation à long terme aux conditions climatiques locales. Il s'agira entre autres de : i) promouvoir des techniques et pratiques culturelles résilientes au climat et des systèmes d'élevage résilients ; ii) de développer les métiers verts et des exploitations soucieuses de l'environnement au sein des chaînes de valeur priorisées ; iii) de sensibiliser les jeunes et les ménages ruraux sur les risques climatiques et l'adoption des pratiques climato-résilientes. La mise en œuvre se fera en partenariat avec le MEDD, aussi bien dans la formation des jeunes que dans les paquets d'appui pour renforcer la résilience face aux aléas climatiques.</p>		
<p><b>Portée du programme</b></p>	Moyen	Moyen
<p><b>Pertinence du programme</b></p>	Faible	Faible
<p><b>Risque :</b>  La non-adéquation du PROGRES aux visions et aux priorités nationales pourrait entraver l'atteinte des objectifs du projet.</p>		



<p><b>Mesures d'atténuation :</b>  PROGRES est aligné à la vision du MINAE et du Gouvernement, au Velirano n°9 de l'Initiative pour l'émergence de Madagascar. PROGRES est inscrit dans la Politique Générale de l'État, à la Politique nationale de l'environnement et du développement durable (PNEDD). PROGRES s'inscrit parfaitement dans l'objectif du COSOP 2022 – 2026 de Madagascar.  La formation et l'emploi des jeunes ruraux font partie des priorités du Gouvernement et du MINAE dans le cadre du PEM. Le Programme offrira un éventail de formation et d'appui suivant l'âge, la catégorie socio-économique et le niveau d'éducation des jeunes ruraux.</p>		
<b>Solidité technique</b>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>Risque :</b>  La non-maitrise des techniques et des outils d'exécution du programme par l'UNCG et par les partenaires de mise en œuvre, ainsi que la faible capacité des organisations paysannes à adopter de technologies performantes pourront handicaper la solidité technique du programme. Il en est de même du fait que certains jeunes ciblés ne soient pas intéressés de travailler dans le secteur agricole.</p>		
<p><b>Mesures d'atténuation :</b>  PROGRES sera exécuté suivant le manuel d'exécution technique (PIM) pour faciliter la mise en œuvre de ses activités. Des ateliers d'appropriation des stratégies et des mécanismes opérationnels avec les parties prenantes dont les organisations paysannes du Programme seront organisés. PROGRES se référera aussi à la valorisation des expériences des autres projets, notamment ceux du Programme FORMAPROD et DEFIS. Les renforcements de capacité et le recyclage des techniciens seront entrepris.</p>		
<b>Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<b>Modalités d'exécution</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>Risque :</b>  Le manque de capacité de l'UCP ainsi que de ses partenaires de mise en œuvre impactera sur la gestion du Programme.</p>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>Mesures d'atténuation :</b>  PROGRES sera mis en œuvre par une unité nationale de coordination et de gestion (UNCG) ainsi que des unités interrégionales de facilitation (UFR). Le programme procèdera au recrutement du personnel qualifié sur une base compétitive et ouverte. Des formations et des renforcements de capacités du personnel du Programme et ceux de ses partenaires sur les procédures du FIDA sont prévus. Par ailleurs, les communautés de pratiques, les échanges d'expérience et l'apprentissage au sein du portefeuille sont promus par la CAPFIDA. L'équipe du Programme bénéficiera des connaissances et savoir-faire acquis par les autres projets du portefeuille FIDA à Madagascar.</p>		
<p><b>Risque :</b>  Fragilité des opérateurs œuvrant dans la formation agricole et dans le soutien à l'entrepreneuriat rural, qui sont fortement dépendants d'appuis extérieurs (PTF, projets/programmes...), ce qui menace la durabilité des bénéfiques (formations et accompagnements) dans le temps.</p>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>Mesures d'atténuation :</b>  Privilégier la mise en place d'un mécanisme pérenne de financement pour la formation et les services d'appui aux entreprises rurales ; renforcer les capacités des établissements de formation et des fournisseurs de services à lever des partenariats à travers leur projet d'établissement.</p>		

<b>Risque :</b> Offre de service financier des Institutions financières limitée et concentrée en milieu urbain, privant ainsi l'accès des jeunes entrepreneurs et des femmes en milieu rural. Les Institutions financières n'ont pas suffisamment de fonds à prêter aux femmes et jeunes entrepreneurs.	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<b>Mesures d'atténuation :</b> Promouvoir le développement des GVEC/VSLA dans des zones inaccessibles aux IMF. Renforcer les capacités des jeunes et des femmes à se regrouper et monter des projets communs pouvant utiliser des équipements communs susceptibles d'être financés par le Fonds de développement agricole. Inciter les IMF à se déployer en milieu rural en les appuyant avec le FAI (fonds d'appui institutionnel). PROGRES allouera un FIR (fonds d'investissement rural) à des Institutions financières à titre de refinancement pour qu'elles ne souffrent pas d'insuffisance de fonds de crédit prêter aux MER.		
<b>Suivi-évaluation des dispositifs</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<b>Risque :</b> La non-efficacité du système de suivi évaluation du Programme, et la faible implication des partenaires techniques et parties prenantes à l'opérationnalisation du système de suivi évaluation du PROGRES entraîneront une capacité limitée à suivre le projet.		
<b>Mesures d'atténuation :</b> Le dispositif et les instruments de suivi-évaluation (SE) de PROGRES seront bâtis sur les acquis et les leçons tirées des projets et programmes en cours. PROGRES procédera à l'élaboration du système de suivi-évaluation axé sur les résultats selon les normes du FIDA, au renforcement de capacité et formation des personnes en charge du suivi évaluation.		
<b>Gestion financière du projet</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Substantiel</b>
<b>Organisation et dotation en personnel du projet</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Substantiel</b>
<b>Risque :</b> Les derniers recrutements, notamment pour le RAF de AD2M-II, un projet en cours dans le portefeuille, ont été assez difficiles faute de candidats qualifiés et motivés à travailler dans les conditions proposées par les projets. Cette situation risque de se reproduire, surtout pour les postes basés dans des régions éloignées de la capitale.		
<b>Mesures d'atténuation :</b> Le processus de recrutement de personnel commencera aussitôt que possible avec un AMI à large diffusion et une consultation de base de données locales. Le Programme sera conçu de manière à pouvoir offrir des conditions attrayantes à son personnel ; cette exigence sera prise en compte comme condition de premier décaissement. Un programme de formation et de renforcement de capacité adéquat sera mis en œuvre dès le démarrage du programme.		
<b>Budgétisation du projet</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<b>Risque :</b> La durée du processus budgétaire prend en moyenne 3 mois jusqu'à son approbation. La préparation et l'approbation des PTBA restent un processus assez lourd qui risque toujours de retarder l'exécution du Programme, notamment au démarrage.		
<b>Mesures d'atténuation :</b> Le premier PTB du Programme sera de 18 mois. Les parties prenantes adopteront un processus dynamique, avec une flexibilité pour les éventuelles une mise à jour en cours d'exécution.		
<b>Flux de fonds et procédures de décaissement du projet</b>	<b>Elevé</b>	<b>Substantiel</b>

<p><b>Risque :</b> La durée des traitements des DRF et d'approvisionnement des fonds sont particulièrement longue (30 – 90 jours) : validation des DRF sur ICP, Traitement et paiement des DRF par le FIDA, régularisation des fonds d'emprunt et le processus d'appel de fonds du compte spécial vers le compte désigné au niveau du Ministère en charge des Finances. Cela compromet la disponibilité des fonds. En outre, au début de chaque année, les décaissements prévisionnels doivent être engagés dans le budget du Ministère chargé de l'Agriculture. En attendant cet engagement global, tout décaissement des projets reste en instance.</p>		
<p><b>Mesures d'atténuation :</b> Les échanges réguliers avec les responsables au sein du Ministère en charge des Finances aideront à mieux appréhender les procédures et anticiper/prévenir les délais. Par ailleurs, la partie nationale est en réflexion sur les révisions/améliorations nécessaires aux procédures afin d'accélérer les flux de fonds et accroître la performance des projets. Cet aspect crucial sera encore une fois abordé avec les autorités nationales dans le cadre de la conception du Programme.</p>		
<p><b>Contrôles internes du projet</b></p>	<p><b>Substantiel</b></p>	<p><b>Substantiel</b></p>
<p><b>Risque :</b> Une défaillance éventuelle du système de contrôle interne constituerait un risque majeur pour l'investissement dans son ensemble. Les structures gouvernementales décentralisées à Madagascar et les distances physiques peuvent être des facteurs limitants pour une surveillance fiduciaire efficace</p>		
<p><b>Mesures d'atténuation :</b> Une fois de plus, PROGRES bénéficiera des acquis et leçons tirées des projets et programmes en cours. Le manuel de procédures prévoit généralement les processus de décision et d'exécution. Des dispositions sont prévues afin que la séparation des fonctions incompatibles soit respectée. Les contrôles sont prévus tant au niveau du Programme qu'à travers l'unité d'audit interne du Ministère de tutelle et de la CAPFIDA. Le personnel des services administratifs et financiers au niveau régional sera renforcé pour garantir des vérifications ex ante et ex post de l'effectivité des activités sur le terrain. L'échantillonnage couvrira autant les opérations gérées par les URFs que par les prestataires.</p>		
<p><b>Information comptable et financière du projet</b></p>	<p><b>Substantiel</b></p>	<p><b>Substantiel</b></p>
<p><b>Risque :</b> Les projets et programmes du portefeuille FIDA à Madagascar maîtrisent et utilisent assez efficacement le logiciel TOM2PRO, cependant les dernières missions de supervision ont constaté que certaines fonctionnalités pratiques de l'application restaient insuffisamment exploitées. Cela induit des risques de discordances entre les différentes données et informations comptables.</p>		
<p><b>Mesures d'atténuation :</b> L'utilisation du logiciel TOM2PRO sous web permet un enregistrement rigoureux et détaillé des activités, des catégories et comptes à un niveau répondant aux directives du FIDA sur la gestion fiduciaire et les rapports financiers. L'équipe nouvellement recrutée dans le cadre du Programme bénéficiera d'un renforcement de capacité sur la maîtrise et l'optimisation du logiciel.</p>		
<p><b>Audit externe du projet</b></p>	<p><b>Moyen</b></p>	<p><b>Moyen</b></p>

<b>Risque :</b> À cause du contexte et des contraintes sanitaires liés à la pandémie COVID-19, les exercices d'audits externes des projets et programmes en cours ont connu des retards (recrutement des cabinets, travaux d'audit et livraison des rapports) ces deux dernières années.		
<b>Mesures d'atténuation :</b> L'évolution du contexte sanitaire étant assez imprévisible, le Programme prendra des dispositions pour anticiper et commencer le processus de recrutement du cabinet d'audit devant certifier les états financiers le plus tôt possible, dès son démarrage.		
<b>Passation des marchés relatifs au projet</b>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>
<b>Cadre juridique et réglementaire</b>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>
<b>Risque :</b> L'existence des dispositifs du cadre réglementaire non adaptés aux normes internationales et inadéquates pour mener les passations de marché risque de nuire les procédures de passation de marché du PROGRES.		
<b>Mesures d'atténuation :</b> PROGRES appliquera la nouvelle loi (2016-055 portant code des marchés publics) pour une meilleure conformité de procédure aux normes internationales. Les marchés de biens, de travaux et des services de PROGRES seront passés conformément aux dispositions de la réglementation de l'emprunteur/du bénéficiaire en matière de passation de marchés, dans la mesure où celle-ci est compatible avec les directives du FIDA pour la passation des marchés.		
<b>Responsabilité et transparence</b>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>
<b>Risque :</b> Une responsabilité non bien définie pour chaque agent, et l'absence de transparence dans la gestion administrative, notamment au niveau du gouvernement entraveront la préservation de l'intégrité du projet.		
<b>Mesures d'atténuation :</b> PROGRES procédera à l'élaboration de manuel de procédures clair et transparent, à une élaboration de TDR spécifique pour chaque poste, à la parution en journal de tous les appels d'offres et au renforcement des dialogues avec l'administration. Au niveau national, le BIANCO (Bureau Indépendant Anti-Corruption) est opérationnel. Il sensibilise régulièrement les acteurs pour la dénoncer les affaires de corruption, dont celles sur les marchés publics. Les Pôles Anti-Corruption (PAC - juridiction anticorruption), sont aussi en place depuis 2019 au niveau des provinces. Par ailleurs, le CAMM : Centre d'Arbitrage et de Médiation de Madagascar est progressivement reconnu pour d'autres niveaux de recours.		
<b>Capacités en matière de passation des marchés publics</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<b>Risque :</b> La faible maîtrise de la procédure nationale et des procédures du FIDA par les agents de passation de marchés et des partenaires risquent d'entraîner des effets négatifs sur les résultats de PROGRES.		
<b>Mesures d'atténuation :</b> PROGRES procédera au recrutement des agents expérimentés sur la base compétitive et transparente pour l'UCP. Le projet favorisera aussi le renforcement de capacité des agents des partenaires du projet et l'assistance technique du programme auprès des partenaires en matière de passation de marchés.		
<b>Processus de passation des marchés publics</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>

<b>Risque :</b> Les processus de passation de marché très longs et la lourdeur des procédures administratives entraineront une mauvaise performance dans la mise en œuvre et l'utilisation des ressources de PROGRES.		
<b>Mesures d'atténuation :</b> Le Programme accordera une attention particulière à la planification avec un calendrier de traitement optimal des dossiers. La conduite de passation des marchés sera répartie au niveau des coordinations nationales et régionales. PROGRES assurera aussi l'intégration des agents expérimentés du MINAE dans le processus de passation de marchés notamment pour l'analyse des offres.		
<b>Impact environnemental, social et climatique</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<b>Conservation de la biodiversité</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<b>Risque :</b> Menace importante à la biodiversité ou la perte de celle-ci, par les pratiques culturelles non-durables (feux de brousse ou agriculture sur brûlis) et l'utilisation incontrôlée des pesticides.		
<b>Mesures d'atténuation :</b> PROGRES se propose d'adopter et de promouvoir des pratiques agricoles et des exploitations durables, fondée sur des techniques agro-écologiques, ce qui permettra de limiter la perte de la biodiversité. Elle sera couplée avec la sensibilisation à la limitation des cultures dans l'écosystème sensible et le respect des schémas d'aménagement établis pour les territoires concernés.		
<b>Efficiences des ressources et prévention de la pollution</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<b>Risque :</b> Pollution des eaux et du sol due à l'utilisation non contrôlée des produits phytosanitaires liée à l'intensification agricole et notamment au développement du maraîchage ; mauvaise gestion des déchets de transformation.		
<b>Mesures d'atténuation :</b> L'approche intégrée basée sur l'agroécologie favorisera l'utilisation raisonnée de produits phytosanitaires et la minimisation de l'utilisation d'engrais inorganiques en remplacement d'engrais organiques biodégradables. En outre, PROGRES veillera à ce que les unités de transformation soient dotées de dispositifs de collecte et de traitement des déchets d'activités.		
<b>Patrimoine culturel</b>	<b>Faible</b>	<b>Faible</b>
<b>Risque :</b> Aucun risque que le Programme puisse causer une dégradation importante des ressources culturelles ou physiques, notamment des menaces pour des ressources d'importance historique, religieuse ou culturelle, ou leur perte.		
<b>Mesures d'atténuation :</b> N/A		
<b>Peuples autochtones</b>	<b>Faible</b>	<b>Faible</b>
<b>Risque :</b> La Programme n'interviendra pas dans la zone où vivent les seuls peuples autochtones à Madagascar (Mikea). PROGRES ne présente aucun risque qui puisse avoir un impact physique, social ou économique négatif important sur les peuples autochtones.		
<b>Mesures d'atténuation :</b> N/A		
<b>Conditions de travail</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>

<p><b>Risque :</b> Le Programme peut induire des pratiques de travail abusives (par exemple, le travail forcé ou le travail des enfants), des cas de violence sexiste, des conditions de travail discriminatoires et dangereuses/insalubres pour les emplois créés dans le cadre du Programme, notamment au sein des entreprises rurales et des prestataires de service. Les éventuels styles de recouvrement « musclés » de la part des Institutions financières envers les jeunes en impayé de crédit peuvent créer un comportement de méfiance ou de déception vis-à-vis du programme.</p>		
<p><b>Mesures d'atténuation :</b> La logique d'intervention du Programme intégrera dès sa conception les principes de base d'instauration du travail décent pour les jeunes ruraux appuyés et leurs entreprises. Tous les contrats avec des entrepreneurs, fournisseurs et autres tiers devant être financés sur les fonds du FIDA comprendront des dispositions interdisant le travail des enfants et promouvant le travail décent. Les mesures de prévention et de lutte contre la violence sexiste seront prises et le Projet intégrera dans les activités de sensibilisation et des formations pour adresser et mitiger la violence sexiste. Une formation sur des questions telles que l'exploitation et les abus sexuels, le travail des enfants et le travail décent sera dispensée aux partenaires d'exécution au démarrage. Ces différentes problématiques (travail des enfants, violences basées sur le genre (VBG), abus sexuels, etc.) seront également traitées et discutées au niveau des ménages et des communautés à travers le GALS. Les procédures SECAP seront strictement appliquées aux différents contrats menés dans le cadre du PROGRES. Pour faire face aux éventuels impayés de la part des MER, les Institutions financières peuvent faire appel au Fonds de garantie mis en place par PROGRES afin de pouvoir mener du recouvrement amiable non agressif.</p>		
<b>Santé et sécurité communautaires</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<p><b>Risque :</b> L'imprévisibilité du contexte et de l'évolution de la pandémie de COVID-19 peuvent entraîner des mesures de restriction empêchant le bon déroulement des activités du Projet</p>		
<p><b>Mesures d'atténuation :</b> Intensification de la sensibilisation des communautés sur les mesures à prendre en fonction de la situation sanitaire.</p>		
<b>Réinstallation et réinsertion économique des populations</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<p><b>Risque :</b> L'installation des jeunes formés par PROGRES ne comporte pas de risque majeur de délocalisation de population, car le Programme valorisera le capital déjà acquis par les jeunes dans le cas où ils choisissent la filière agricole. Il n'y a aucun risque que le Programme puisse avoir un impact physique, social, culturel ou économique négatif important, notamment auprès des groupes cibles, du fait de l'acquisition de terres et de la perte involontaire de terres, d'actifs, d'accès aux actifs, de sources de revenus ou de moyens d'existence.</p>		
<p><b>Mesures d'atténuation :</b> N/A</p>		
<b>Émissions de gaz à effet de serre</b>	<b>Faible</b>	<b>Faible</b>

<b>Risque :</b> Augmentation des émissions de gaz à effet de serre due aux pratiques agricoles (émissions de méthanes et de carbone), au processus de transformation des produits agroalimentaires et aux pratiques culturales sur brûlis contribuant ainsi aux changements du climat.		
<b>Mesures d'atténuation :</b> Les jeunes seront formés sur les techniques limitant l'émission de gaz à effet de serre et aussi sur la pratique du reboisement et de l'agroforesterie pour atténuer les risques. Le Programme promouvra systématiquement la valorisation des systèmes agro-écologiques et les pratiques culturaux climato-résilientes. L'utilisation des sources d'énergie renouvelable sera privilégiée au niveau des entreprises et des ménages.		
<b>Vulnérabilité des populations cibles et des écosystèmes aux fluctuations et aléas climatiques</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<b>Risque :</b> Impact sur les moyens d'existence et la santé des populations rurales due aux conditions climatiques extrêmes (sécheresse, vent fort, inondation, etc.).		
<b>Mesures d'atténuation :</b> Le Programme sensibilisera les bénéficiaires aux risques climatiques et l'accès à l'information climatique incluant les mesures d'alerte précoces sur les risques climatiques. L'application des procédures SECAP et la conformité aux réglementations nationales (MECIE) limiteront les risques d'accentuation de la vulnérabilité des écosystèmes en lien avec la transformation du paysage agricole.		
<b>Parties prenantes</b>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>
<b>Coordination/participation des parties prenantes</b>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>
<b>Risque :</b> Le manque de coordination et d'harmonisation des interventions sur le terrain entraînera une superposition/duplication des activités au sein du Programme. L'exclusion de certaines catégories de bénéficiaires, notamment des jeunes, ainsi que la connaissance et le savoir-faire limités des parties prenantes compromettent aussi l'exécution du Programme et la réalisation de ses objectifs.		
<b>Mesures d'atténuation :</b> La mise en œuvre de PROGRES se fera en coordination et en étroite collaboration avec le Programme DEFIS, selon une approche programme au sein du portefeuille FIDA à Madagascar. Des outils communs de planification et même une certaine mutualisation des ressources seront adoptés au sein des régions communes aux deux programmes pour atteindre des niveaux de synergie et d'efficacité optimaux. Le Programme mettra en œuvre un plan de renforcement (technique, moyens matériel et financier) des parties prenantes clés et évaluera périodiquement leur performance par rapport à l'avancement vers les objectifs communs et les conditions de désengagement (niveau d'appropriation et autonomie).		
<b>Doléances des parties prenantes</b>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>
<b>Risque :</b> L'inefficacité du mécanisme de gestion des plaintes pourrait compromettre l'exécution de PROGRES.	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>

<b>Mesures d'atténuation :</b> PROGRES aura recours à un manuel de traitement de plainte, sur la base de ceux appliqués dans le cadre des projets et programmes en cours.		
<b>Risque :</b> Accaparement de certains avantages par les groupes plus dynamiques et influents (capture par les élites)	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>
<b>Mesures d'atténuation :</b> Respect rigoureux des critères de sélection des bénéficiaires, concertation avec les institutions communautaires, promotion de l'approche participative		